

ACTUALITÉ

Permis de conduire : une aide de 500 € pour les apprentis

PERMIS



Vous êtes en apprentissage et souhaitez passer le permis de conduire ? Profitez d'une aide financière de l'État d'un montant de 500 € !

Annoncée dans le cadre de la loi Avenir professionnel, cette mesure entre en application à partir de janvier 2019.

Permis de conduire : 500 € pour les apprentis

Cette aide est attribuée sans conditions de ressources ou de kilométrage entre le domicile, le centre de formation et l'entreprise d'accueil. Son montant est de 500 € quels que soient les frais engagés à l'auto-école.

Pour percevoir cette aide, vous devez avoir 18 ans ou plus, être en apprentissage et préparer le permis de conduire pour les véhicules de catégorie B.

Faites une demande écrite et signée que vous transmettez à votre CFA accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité et d'une copie de la facture ou du devis de l'auto-école datant de moins de 12 mois.

Votre CFA versera directement la somme de 500 € à l'auto-école ou à vous-même.

Lire aussi : [Auto-écoles en ligne : le permis de conduire à moins de 800 € ?](#)

Odile Gnanaprégassame © CIDJ

Actu créée le 09-01-2019 / mise à jour le 09/01/2019

Crédit photo : Pexels

